



Parcours professionnels, carrières et rémunérations dans la Fonction Publique

Le 12 mars, une réunion a eu lieu entre la ministre Marylise Lebranchu et les organisations syndicales sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations.

Le gouvernement a décidé de proposer de travailler sur une réforme globale, en s'appuyant, côté gouvernement, sur [le rapport Pêcheur](#).

Un document a été distribué. Il présentait cinq grandes étapes de concertation, jusqu'à mars 2015, avec pas moins de 19 réunions prévues sur les 3 thèmes. Des sujets communs aux trois versants de la fonction publique devront être abordés, à l'instar de la place de l'indemnitaire et des cadres professionnels interfonctions publiques.

Voici ce qui était décrit dans le document :

Mai / juin 2014 : discussions sur “**Améliorer la gestion des emplois**”.

Il s'agit de partager « *une vision prospective de l'emploi public pour mieux répondre aux évolutions, aux missions et aux besoins du service public* » d'améliorer les possibilités de mobilité (par ex avec le volet indemnitaire).

Juillet à septembre 2014 : discussions sur “**Rénover et simplifier l'architecture statutaire**”.

Il s'agit de “*redonner du sens et de la lisibilité aux classements hiérarchiques*” de la fonction publique pour “*renforcer l'unité de ses différents versants*”, et pour assurer une certaine cohérence avec les niveaux de diplôme. Avancement d'échelons ou de grade, ratios promu-promouvables, etc. seraient également au menu.

Octobre et novembre 2014 : discussions sur “**Simplifier les règles et dispositifs de gestion des agents**”. Il s'agit donc de simplifier (en s'appuyant sur les CAP), de définir une place pour des cadres professionnels interfonctions publiques, et d'évoquer les recrutements (concours). Pour la fonction publique d'État, simplifier le paysage semble passer par des fusions de corps et asseoir le rôle des chefs de service en matière de gestion des agents.

Décembre 2014 à février 2015 : discussions sur “**Rénover les grilles**”. Enfin, il s'agit du sujet qui nous intéresse après 4 bientôt 5 années de gel du point d'indice, avec un travail sur le rééquilibrage des rémunérations, indemnitaires et indiciaires au bénéfice de ces dernières.

Février à mars 2015 : discussions sur “**Conclure la négociation et définir le nouveau contrat de la politique salariale**”. Il s'agit de mettre en œuvre les résultats de la négociation avec la définition du nouveau contrat de la politique salariale (le terme “contrat” devrait être retiré, [la CFDT avait réagi sur l'emploi de ce terme](#)), de définir des indicateurs de la politique salariale, simplifier et harmoniser les politiques de rémunération.

Après des échanges fournis avec les organisations syndicales, la ministre a proposé d'amender son document. Une ultime réunion consacrée à la méthode de travail est proposée le mercredi 26 mars. À cette proposition, la CFDT Fonctions publiques a répondu favorablement. Elle a aussi souligné que le document faisait apparaître que le rendez-vous salarial n'était pas inscrit dans les thèmes de négociation.

Pour autant, il n'est pas question de renoncer à ce rendez-vous, revendiqué par la CFDT pour des mesures effectives de dégel du point dès 2014.